



N° 024/MESRS/DGES/DOSES/SEPE/DSPI/SA

Abomey-Calavi, le 12 Juin 2024

NOTE DE SERVICE

portant autorisation de soutenance de mémoire de fin de formation
Les Cours SONOU

(Site de BOHICON)

Le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur autorise la soutenance de mémoires de fin de formation, le 15 juin 2024, des étudiants dont les noms, les matricules, les dates de naissance, les thèmes de mémoire, les membres du jury et leurs grades académiques respectifs et les noms des superviseurs de mémoires sont dans le tableau ci-joint.

L'équipe de supervision de la DGES est composée comme suite :

- Président : Monsieur YAYA Omar
- Rapporteur : Monsieur YEKE Omer

Les résultats de la soutenance seront validés sous réserve de la réussite aux épreuves écrites, orales ou pratiques des enseignements de la formation, conformément aux délibérations du Conseil des Professeurs.

La présente note de service doit être référencée sur le procès-verbal de soutenance de chaque étudiant.

Le Directeur de l'Orientation et du Suivi de l'Enseignement Supérieur, le Promoteur et le Chef Service des Affaires Financières de l'Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente note de service qui prend effet pour compter de la date de sa signature.


Professeur Maxime Machioud OUMAR SANGARE
Directeur Général de l'Enseignement Supérieur p.i.

Pièce jointe :

- Programmation